2024

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2023**

cerfa

N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**ABAULT IE**	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	**3 rue ALSACE LORRAINE** **31000 TOULOUSE**	

SIRET **4 4 0 3 4 6 5 1 8 0 0 0 2 8**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

Exercice N clos le **31 12 2023**

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé **TOTAL (I**		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 553	AG	7 552	1
		Fonds commercial (1)	AH	7 850	AI		7 850
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	192 517	AQ	41 154	151 363
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	88 191	AU	70 754	17 436
		Immobilisations en cours	AV	1 509	AW		1 509
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 629	CV		1 629
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	13 770	BI		13 770
TOTAL (II)			BJ	313 018	BK	119 460	193 558
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	136 853	BY	9 025	127 828
		Autres créances (3)	BZ	42 254	CA		42 254
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	414 168	CG		414 168
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH	5 468	CI		5 468
		TOTAL (III)	CJ	598 743	CK	9 025	589 718
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	911 761	1A	128 485	783 276

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	10 830
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2024

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**ABAULT IE**	Néant ☐ *

														Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ……60 000……)												DA	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport…												DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK		)							DC	
	Réserve légale (3)												DD	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles												DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		)							DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ		)							DG	
	Report à nouveau												DH	196 413
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)												DI	83 817
	Subventions d'investissement												DJ	
	Provisions réglementées *												DK	
	TOTAL (I)												DL	346 230
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs												DM	
	Avances conditionnées												DN	
	TOTAL (II)												DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques												DP	3 000
	Provisions pour charges												DQ	
	TOTAL (III)												DR	3 000
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles												DS	78 295
	Autres emprunts obligatoires												DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)												DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI		)							DV	1 161
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés												DX	20 144
	Dettes fiscales et sociales												DY	264 405
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés												DZ	
	Autres dettes												EA	70 041
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)												EB	
	TOTAL (IV)												EC	434 046
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**												ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)												EE	783 276

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	392 052
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2024

ABAULT IE
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 3, Rue d'Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 440 346 518

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MAI 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de 83 817 euros, avec le report à nouveau créditeur comme suit :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 83 817 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau 196 413 €

Total formant un bénéfice distribuable..... 280 230 €

- A titre de dividendes, à concurrence de 100 800 €
 soit un dividende de 84 euros par action

- Le solde, soit 179 430 €
 au compte « Report à nouveau »

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts. Compte tenu de l'actionnariat de la société, il est éligible à l'abattement de 40% à hauteur de 9 912 euros (118 parts sur 1 200).

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune).

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes mis en distribution	Dividendes éligibles à l'abattement
31/12/2022	NEANT	NEANT
31/12/2021	319 200 €	31 388 €
31/12/2020	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Mr Saïd CHMANI

ANNEXE

A/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de **l'exercice 2023** ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 et du règlement 2016-07 de l'autorité des normes comptables (ANC) homologué par arrêtés ministériel du 26 décembre 2016 et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire.
Au taux de 100% pour les logiciels, 10% pour les aménagements, 20% ou 10% pour les matériels de bureau.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds commercial de 7 850 € : Valeur suivant apport d'un fonds de commerce le 01 janvier 2002 constitué de l'enseigne et du nom commercial, la marque ABAULT et de toutes études et documents commerciaux divers.
Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du Plan Comptable Général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Au 31/12/2016, il n'y a pas lieu de constater de dépréciation des éléments présents en fonds commercial.

Immobilisations décomposables : L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif,
Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks

Pas de stock au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs significatives au 31 décembre.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Charges à payer

Certaines charges ont fait l'objet d'écritures en frais à payer :
- congés payés à payer ……..… 27 806 euros
- charges Sociales /CP à payer ……..…….. 8 342
- Personnel charges à payer …….. 53 080
- Charges sociales / autres frais de personnel……. 18 488
- Taxe CO2 véhicule société…… 530
- Taxe AGEFIPH …… 3 391 euros

Charges comptabilisées d'avance

- 5 468 € dont 1 731 € d'abonnements logiciels et 1 7 41 € d'assurances pour 2024.

Produits comptabilisées d'avance

- néant.

Produits a recevoir

- Aides à l'embauche Alternants : 7020 euros.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B/ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 Amortissements et provisions

Voir tableaux fiscaux 2055-SD et 2056-SD.

2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé.

Voir tableau fiscal 2054-SD.

3 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères.

Sans objet.

4 Etat des échéances des créances et des dettes.

Voir tableau fiscal 2057-SD.

5 Engagements financiers

Donnés : sans objet
Reçus : sans objet.

6 Eléments fongibles de l'actif circulant

Sans objet.

8 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 60 000 € divisé en 1 200 actions de 50 € à la clôture de l'exercice.

9 Parts bénéficiaires

Néant

10 Consolidation

Sans objet.

11 Entreprises liées au 31/12/2023

Le montant total des créances clients ou fournisseurs des entreprises liées s'élève à 0 €.
Le montant total des dettes fournisseurs envers une entreprise liée s'élève à 0 €.
Le montant total des créances, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 0 €.
Le montant total des dettes, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 0 €.

12 Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

La société n'a pris aucun engagement en matière de pensions, retraites, et indemnités assimilées qui n'ait fait l'objet de provision correspondante.

13 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

14 Rémunérations allouées aux dirigeants à raison de leurs fonctions

Organes d'administration et de direction : 63 444 € net imposable.

15 Obligations convertibles, échangeables et titres similaires
néant

16 Ventilation de l'impôt

	Avant Impôt	Impôt corresp.	Après Impôt
Résultat courant……..	+ 107 076	- 22 599	+ 84 477
Résultat exceptionnel…….	- 780	120	- 660
Résultat comptable…….	+ 106 296	- 22 479	+ 83 817

17 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Secteurs d'activité	Montant net CA
Ventes de marchandises	0 euros
Prestations, honoraires HT	2 320 307

Dont export……. 0 euros.

18 Ventilation de l'effectif moyen
salarié d'une part et mis à la disposition de l'entreprise d'autre part

	Effectif moyen Salarié	Effectif mis à disposition de l'entreprise
Président salarié	1	0
Cadres et professions Intellectuelles supérieurs	5	0

Professions intermédiaire	0	0
Employés	18	0

19 Incidence sur le résultat de dispositions relatives aux amortissements et aux provisions.

Néant.

20 Accroissements ou allégements de la charge fiscale future.

Effets du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant.

Autres éléments entraînant une charge fiscale future : néant.
Eléments entraînant un allégement de la charge fiscale future : néant.

C/ AUTRES INFORMATIONS

1 Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Sans objet.

2 Frais d'établissement

Sans objet.

3 Comptes de régularisation

Sans objet.

4 Crédit bail – Location courte durée - location longue durée

Location matériels : 2 158 € HT pour l'année
Location logiciels : 32 833 € HT pour l'année

5 Provisions

Pour litige commercial en cours de jugement : 3 000 €.

Renseignements concernant les filiales et participations.

Ces opérations entrainent la gestion de 3 établissements au sein de la société ABAULT IE.

PRET garantie par l'état

La société a obtenu un prêt en avril 2020 de 125 000 € remboursable en 5 ans maximum avec un différé de 2 ans (1er remboursement en mai 2022). Solde = 73 360 € au 31/12/2023.